



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'économie, de
l'industrie et de l'emploi**

NOR: ECEI1019138A

ARRÊTÉ du 5 AOUT 2010

portant attribution de la médaille du tourisme à des personnes étrangères,
au titre de la promotion de l'année 2010
(promotion du 14 juillet 2010)

**Le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes
entreprises, du tourisme, des services et de la consommation,**

Vu le décret n°89-693 du 21 septembre 1989 modifié, instituant la médaille du tourisme et
notamment ses articles 6 et 7,

ARRÊTE

Article 1er

La médaille du tourisme est attribuée aux personnes suivantes :

Echelon « or »

BENTAHAR Hamid – (Maroc)

Echelon « bronze »

RUIZ BAUDRIHAYE Jaime-Axel – (Espagne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses.

Fait à Paris, le 5 AOUT 2010

Le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des
petites et moyennes entreprises, du tourisme,
des services et de la consommation



Hervé NOVELLI